



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Ce document est à retourner à FDFFA par courrier à l'adresse suivante :

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
2, Rue Aristide Maillol
75015 PARIS

Veuillez noter que votre adhésion à **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir** ne sera effective qu'à réception de votre cotisation payée par chèque, par Paypal ou en ligne sur [HelloAsso](https://www.helloasso.com). (La cotisation se décompte par année civile.)

J'adhère à l'association FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR

Je renouvelle mon adhésion annuelle

NOM ET PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL ET VILLE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____

HANDICAP : _____

Cotisation 2023 :

- 40 euros pour les membres actifs
- A partir de 120 euros pour les membres bienfaiteurs
- A partir de 200 euros pour les personnes morales
- Adhésion solidaire : 80 € - En souscrivant cette formule, vous offrez une année de cotisation à une personne en situation de handicap souhaitant rejoindre l'association mais n'ayant pas les moyens financiers de le faire.

Seuls les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt, les cotisations elles-mêmes ne sont pas éligibles au dispositif. « La réduction d'impôt n'est accordée qu'à la condition que la cotisation ne donne lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte sous forme d'un bien ou d'une prestation de services au profit de la personne qui la verse. » (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3175>). En l'espèce, FDFFA propose des ateliers à ses membres : ces ateliers sont considérés comme prestation de services.